Strasbourg le 5 mai 2020

Madame la Directrice académique ,

Le ministère a publié le 3 mai les protocoles sanitaires des écoles, collèges et lycées.
Le principal changement concerne les masques destinés aux enseignant·e·s et aux élèves. La mention de leur distribution le 11 mai a disparu. Ils ne sont plus obligatoires pour enseigner mais simplement recommandés. Ils restent obligatoires pour les enseignants à leur entrée en classe.
Pour les mesures de distanciation, s'il valide l'idée de 4m² par élève dans la salle de classe il parle toujours de mettre 16 personnes dans 50 m² ! Ignore-t-il donc qu'une classe comporte également des armoires ?

Il persiste et signe dans sa volonté de faire rentrer les enfants des classes maternelles, les moins à même de respecter les gestes barrière. Il est permis de s'interroger sur sa perception des enfants de cet âge : les imagine-t-il assis une matinée chacun à sa place ?

Le Ministre, en refusant de tenir compte de l'âge des élèves et en réduisant les mesures de protection des enseignant·e·s fait délibérément courir des risques de contamination à toute la population scolaire. Le SNUipp-FSU 67 ne peut l'admettre !

Pour le SNUipp-FSU 67, l'école ne peut pas être le terrain expérimental du déconfinement

En outre, ce protocole accumule les tâches pour les directrices et directeurs d'école. La responsabilité de la santé de toutes et tous ne peut en aucun cas leur incomber !

Nous vous rappelons que l'Éducation nationale, notre employeur, reste responsable de la santé au travail des personnels placés sous sa responsabilité.

Vous trouverez ci-joint le décryptage du protocole que fait notre syndicat et les consignes syndicales du SNUipp-FSU 67 que nous proposons à nos collègues.

Nous vous prions de croire, madame la Directrice Académique, en notre dévouement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 67,
Catherine Le Duff, Virginie Solunto,
Co-secrétaires départementales